

0. **Personnes présentes** :E. Di Zuzio, P. Herold, A. Jörimann, B. Kundig, H. Lehmann, R. Pattaroni, G. Barta.
1. **Salutations** :Albert Jörimann salue les personnes présent-e-s et donne la parole à E. di Zuzio pour lecture des excusé-e-s¹.
2. **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2009** :Le p-v de l'AG du 6 juin 2009 ne donne pas lieu à des commentaires et il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à G. Barta.
3. **Rapport annuel du président** : A. Jörimann donne lecture virtuelle de son rapport, que les membres reçoivent joint à ce procès-verbal. Il le termine avec des remerciements aux membres et autres personnes qui soutiennent le revenu de base, et aussi au comité pour son activité. E. di Zuzio propose de mettre le rapport sur le site web, ce que B. Kundig a déjà fait; elle propose aussi que dès l'année prochaine le rapport soit envoyé avec la convocation à l'AG.
4. **Comptes 2009, Rapport du vérificateur aux comptes**
G. Barta présente les comptes 2009, et lit la lettre du vérificateur qui recommande de les approuver, ce que l'AG fait à l'unanimité. L'Assemblée vote à l'unanimité d'accepter les rapports du président et du trésorier et de donner décharge au comité.
5. **Budgets 2010 et 2011; édition du livre sur le financement du RdB**
G. Barta mentionne le budget 2010 déjà esquissé en 2009, et s'excuse pour ne pas pouvoir présenter un budget bien fait, par manque d'informations de base. Pour cette année on prévoit bien des dépenses conséquentes pour éditer le livre sur le financement, mais les sources et montants des revenus qui devraient y correspondre ne sont pas connus. Autrement il n'y a que les dépenses ponctuelles (de promotion etc.) qui sont impossibles à prévoir avec précision et les postes réguliers dont les montants changent peu. L'AG décide de demander à G. Barta (qui est d'accord) de mettre à jour le budget 2010 avec toutes les informations disponibles sur le livre, et ce budget sera présenté au prochain comité.

A. Jörimann est assez optimiste quant au livre; il pense que les ventes seront plus conséquentes que les prévisions de l'éditeur, et la fondation des Banques Raiffeisen pourra décider en novembre de contribuer, ainsi que la Loterie Romande en septembre ou octobre. Il sera aussi demandé aux membres de contribuer (ce qui est déjà mentionné dans le rapport du Président). Les membres trouvent le dossier de présentation fait par A. Jörimann très bien, y compris l'indication sur les contributions en travail bénévole des membres de BIEN. B. Kundig propose d'adapter le dossier pour la Loterie Romande en séparant les coûts relatifs à la version en langue française.

Une discussion est entamée sur les événements de promotion du livre à planifier en Suisse romande (pour la Suisse alémanique A. Jörimann mentionne son entretien prochain avec le Professeur de l'Uni de Fribourg). Pour la Suisse romande on discute d'un débat publique; le nom du Prof. Flückiger est mentionné.
6. **Modification des statuts**
A. Jörimann propose de remplacer la phrase sur le montant des cotisations (l'al. 4.2) par la phrase: "La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'Assemblée générale": Tout le monde est d'accord, après une courte discussion sur les différents montants (de soutien, etc.) que les membres présents décident *in fine* de laisser à la décision de chaque l'AG.
7. **Cotisations 2010**
L'AG décide les cotisations suivantes pour 2010:
 - (a) Cotisation ordinaire: Fr 50.-
 - (b) Cotisation réduite: Fr 20.-
 - (c) Cotisation de soutien: Fr 100.- et plus.

¹ Il s'agit de MM/Mmes R. Kundig, A-B. Duparc, Dérobert, Maudet-Willy, B. Dommen, E. Dommen, Chevalley, Guggisberg, Chevrier, J-L. Oestreicher, M. Oestreicher, Weinhandl.

8. Elections

Tous les membres actuels du comité à l'exception de Mme B. van Baalen se représentent, et M Ralph Kundig et Mme Anne-Béatrice Duparc se présentent (ce que les participants saluent); toutes ces personnes sont élues au comité à l'unanimité des personnes présentes. Mme Denise Courvoisier et M. Edouard Dommen sont élus vérificateurs des comptes, aussi à l'unanimité.

9. Proposition du comité

La conférence de H. Mauch sur le projet Otjivero était très convaincante. Il faut remarquer que le but d'un tel revenu de base—réduire la misère, étant donné que le montant de ce revenu de base se situe en dessous du minimum vital—est assez différent de celui d'un possible revenu de base en Suisse, où il servirait le but de l'égalité de traitement. Récemment Otjivero avait subi un revers, avec une déclaration du Premier Ministre défavorable au projet. Le comité propose à l'AG de contribuer Fr 1000 à ce projet. H. Lehmann demande quelle forme la contribution prendrait: des biens, un cadeau, ...? A. Jörimann répond qu'il ne pourrait s'agir que d'argent, puisque dans le projet l'argent est payé directement aux individus, et que les problèmes de corruption etc. ne semblent pas être un danger.

10. **Propositions des membres** : On n'en a reçu aucune.

11. Divers

G. Barta a demandé à l'Administration fiscale cantonale genevoise (où l'Association a son siège) comment obtenir une décision du Conseil d'Etat que BIEN-Suisse est d'utilité publique, décision qui serait utile pour les demandes de subvention de fondations ailleurs en Suisse².

H. Lehmann demande comment l'impôt anticipé que les imposables ne réclament pas est utilisé par la Confédération, au cas où cela pourrait donner une piste pour le financement du revenu de base; et où en sont les contacts avec ATTAC, en vue de l'introduction éventuelle d'une taxe Tobin. Une petite discussion suit sur ces questions.

Il n'y a pas de nouvelles d'une éventuelle version française du film d'Initiative Grundeinkommen; il ne semble pas y avoir d'actions utiles que BIEN-Suisse pourrait entreprendre. Plusieurs membres s'étonnent qu'aucune version française ne semble sortir.

A. Jörimann donne des nouvelles d'une initiative populaire fédérale publiée dans la Feuille d'avis de la Confédération, pour l'introduction d'un revenu de base inconditionnel financé par un impôt sur les énergies, lancé par un individu; dès qu'il aura plus d'informations de la Chancellerie fédérale il les transmettra.

B. Kundig a été invité par le *Réseau des objecteurs de croissance* (ROC) Vaud pour leur parler du revenu de base.

12. Discussion ouverte

R. Pattaroni parle des initiatives pour un salaire minimum, en commençant par l'initiative genevoise rejetée comme invalide par le Grand Conseil, mais rétablie sur appel par le Tribunal Fédéral. Par contre le TF a aussi dit que le niveau des salaires n'est pas de la compétence des cantons mais de la Confédération.

E. di Zuzio aimerait voir un salaire minimum fédéral (comme réclamé par l'initiative fédérale lancée par le PS et l'USS), qu'elle ne pense pas être en contradiction ni en concurrence (politique ou autre) avec le revenu de base, et serait intéressée à savoir si les autres sont d'accord. P. Herold a la même question dans l'optique de savoir si les réflexions sur les deux sujets sont plutôt synergiques ou si elles interfèrent l'une avec l'autre. B. Kundig trouve qu'ils sont bien distincts, mais qu'une articulation entre les deux doit quand même être trouvée.

Robert Pattaroni explique que l'introduction d'un salaire minimum au niveau cantonal n'est pas possible dans le cadre de la politique économique (liberté des arts et commerces etc.), mais il est concevable dans le cadre de la politique sociale; c'est la raison pour laquelle le tribunal fédéral a accepté le recours des initiants du canton de Genève contre le rejet de leur initiative par le parlement cantonal.

² Il s'agit d'écrire au Conseil d'Etat pour demander une exonération, en joignant les statuts de l'Association, ce que le comité fera.

Elisabeth di Zuzio donne quelques chiffres du rapport sur la pauvreté. Les mots-clés: enfants; transition école/formation; pauvreté des familles; chômage de longue durée. Sont concernés 11 % des femmes et 7 % des hommes entre 21 et 59 ans. Les groupes les plus menacés sont celui des familles monoparentales et celui des familles avec plus de 2 enfants (là, le pourcentage est chaque fois d'environ 24 %). Les contre-mesures proposées: formation, stimulation, insertion etc. Il y aura une conférence sur la pauvreté au mois de novembre; nous essayerons de nous y insérer. Les instances qui ont accumulé le plus d'expérience avec ce problème sont les bureaux sociaux des grandes villes. Le seuil de pauvreté est soit celui d'après les normes SKOS, soit 60 % du revenu médian net. A discuter lors de la prochaine séance du Comité.